

Arrêté n°2022-03-28-HH portant nomination des sièges vacants dans les commissions d'expertise scientifique

Section 14-15

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-09 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 14-15 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-09 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 14-15 – Collège B ;
- Après avoir pris connaissance de la proposition de Madame Hélène YECHE, Directrice de l'UFR Lettres et langues, en date du 25 mars 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Section 14-15

- Monsieur Gilles COL et Monsieur Mathias LANVIN sont nommés pour les sièges vacants du collège A de la section 14-15 ;
- Monsieur Julien RAULT est nommé pour le siège vacant du collège B de la section 14-15.

Article 2 : Publicité et exécution

La Directrice de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargées de l'affichage de la présente nomination, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 30 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

